

L'An deux mille vingt trois, le vingt neuf juin à 18h30, les membres du Conseil communautaire de la Communauté d'agglomération Paris-Vallée de la Marne, légalement convoqués le vingt trois juin, se sont réunis à l'Hôtel d'Agglomération, salle du conseil, 5 cours de l'arche-Guédon à Torcy, Seine-et-Marne, sous la présidence de M. Guillaume LE LAY-FELZINE, Président de la CA. La séance était également accessible en visioconférence.

ETAT DE PRESENCE

Présents

Commune de Brou-sur-Chantereine : Mme BARNIER
Commune de Champs-sur-Marne : M. BOUGLOUAN, M. GUILLAUME, Mme TALLET, Mme LEGROS-WATERSCHOOT, Mme SOUBIE-LLADO, M. LOUIS
Commune de Chelles : Mme BOISSOT, M. BREYSSE, M. MAURY, Mme NETTHAVONGS, M. PHILIPPON, Mme FERRI, Mme SAUNIER, M. BILLARD, M. COUTURIER, Mme DUBOIS, Mme AUTREUX
Commune de Courtry : M. VANDERBISE
Commune d'Emerainville : M. KELYOR
Commune de Lognes : M. DELAUNAY, M. YUSTE, Mme BONNET
Commune de Noisiel : M. VISKOVIC, Mme VICTOR LE ROCH, Mme NATALE, M. BRICOGNE
Commune de Pontault-Combault : M. BACHELEY, M. BORD, Mme SHORT FERJULE, Mme TREZENTOS OLIVEIRA, M. GHOZELANE, Mme PIOT, Mme GINEYS, M. HOUEMOND, Mme DE ALMEIDA LACERDA, Mme HEUCLIN
Commune de Roissy-en-Brie : M. BOUCHART, Mme DHABI, M. ZERDOUN, M. TEFFAH, Mme GUEZODJE, M. IGLESIAS
Commune de Torcy : M. LE LAY-FELZINE, M. EUDE, Mme NEMO, M. BEKKOUCHE, M. MORENCY
Commune de Vaires-sur-Marne : M. DESFOUX, Mme JARDIN, Mme COULAIS, Mme RECULET

Absents

Commune de Chelles : M. SEGALA, M. DRICI
Commune de Croissy-Beaubourg : M. GERES
Commune d'Emerainville : Mme FABRIGAT

Absents ayant donné pouvoir

Commune de Champs-sur-Marne : M. HAMMOUDI à M. LE LAY-FELZINE
Commune de Chelles : M. RABASTE à Mme BOISSOT, Mme DENGREVILLE à M. MAURY, Mme AVOND à M. BILLARD
Commune de Lognes : Mme LEHMANN à M. DELAUNAY
Commune de Pontault-Combault : M. ROUSSEAU à M. BACHELEY
Commune de Roissy-en-Brie : Mme ARAMIS DRIEF à M. BOUCHART
Commune de Torcy : Mme VERTENEUILLE à M. MORENCY, Mme MONDIERE à M. EUDE

ASSISTAIENT A LA SÉANCE : Mme RIGAL, directrice générale des services, et ses collaborateurs.
M. MIGNON, directeur de cabinet, et ses collaborateurs.

OBJET : **APPROBATION DU PROJET DE PLAN AIR RENFORCÉ DE PARIS - VALLÉE DE LA MARNE**

Conseillers en exercice : 65
Présents : 52
Votants : 61
Exprimés : 61
Pour : 61
Contre : 0
Abstentions : 0
Blancs ou nuls :
Président : M. Guillaume LE LAY-FELZINE
Secrétaire de séance : M. François BOUCHART

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

- VU Le Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU Le Code de l'environnement, et notamment son article L.229-26,
- VU La loi n°2019-1428 du 24 décembre 2019 d'orientation des mobilités, et notamment son article 85,
- VU La délibération n°2109051 du conseil communautaire du 30 septembre 2021 approuvant le Plan Climat Air Énergie Territorial 2021-2026 de la Communauté d'agglomération Paris-Vallée de la Marne,
- CONSIDÉRANT L'obligation réglementaire pour la collectivité d'élaborer un plan d'action de réduction des émissions de polluants atmosphériques, d'une part, et une étude portant sur la création, sur tout ou partie du territoire concerné, d'une ou plusieurs zones à faibles émissions mobilité, d'autre part,
- ENTENDU L'exposé de Monsieur le Président,
- APRES EN AVOIR DELIBERE,**
- APPROUVE Le projet de Plan air renforcé tel qu'annexé à la présente délibération.
- AUTORISE Monsieur le Président à engager toutes les démarches réglementaires visant à l'approbation du Plan air renforcé.
- AUTORISE Monsieur le Président à signer tout document relatif à la mise en œuvre de la présente délibération.

DIT

Que la présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Melun, 43 rue du Général de Gaulle, 77000 Melun, ou par l'application Télérecours Citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

ADOpte A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

Pour extrait conforme au Registre des délibérations

Transmis à la Préfecture de Melun le : 3 juillet 2023

Identifiant de télétransmission : 77-200057958-20230629-18229-DE-1-1

Publié ou notifié le : 4 juillet 2023

ACTE RENDU EXECUTOIRE

Le Président,
Guillaume LE LAY-FELZINE